

ARRETE

***fixant la composition du jury d'examen des demandes d'admission
en première année des bachelors universitaires de technologie
de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Rodez
Année universitaire 2021-2022***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-32,

Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,

Sur proposition du directeur de l'institut universitaire de technologie de Rodez,

ARRETE

Article 1^{er}

La composition du jury d'examen des demandes d'admission en première année des bachelors universitaires de technologie (BUT) de l'IUT de Rodez pour l'année universitaire 2021-2022 est fixée comme suit :

Président :

- Bruno BELIERES, maître de conférences, directeur de l'IUT ;

Membres :

- *Chefs de département :*
 - o Caroline BOUYJOU, maître de conférences,
 - o Xavier DONNEZ, professeur certifié,
 - o François GALASSO, maître de conférences,
 - o Casimir Sié KAM, maître de conférences,
 - o Isabelle VIDALENC, maître de conférences,
- *Enseignants-chercheurs et enseignants :*
 - o Maxime BOUL, maître de conférences,
 - o Ambroise CHAUVET, maître de conférences associé,
 - o Anne-Laure FABAS-SERLOOTEN, maître de conférences,
 - o Christine MAS-BELLISSENT, maître de conférences,
 - o Maryline MOLINIER, maître de conférences associée,
 - o Félicie BONNEFOUS, professeur agrégée,
 - o Thomas CAUBEL, professeur agrégé,
 - o Guillaume GIRMENS, maître de conférences,

- Angélique DEVILLERS, professeur agrégée,
 - Jérôme MATHIEU, maître de conférences,
 - Eric SANCHIS, maître de conférences.
 - Corinne SERVIERES, maître de conférences,
 - Franck SILVESTRE, maître de conférences,
 - Laurent WEHRLE, professeur agrégé,
 - Olivier INGREMEAU, maître de conférences,
 - Patrick MAROT, enseignant contractuel,
 - Julien MONCEL, maître de conférences,
 - François PELAMOURGUES, professeur agrégé,
 - Didier RASCLE, maître de conférences associé,
 - Isabelle SOULIE, maître de conférences associée,
 - Thierry TOUYA, professeur agrégé,
 - Magali VEAUX, professeur agrégée,
- *Représentant des milieux professionnels :*
- Benoit COURTIN, directeur des ressources humaines, société BOSCH à Rodez (12).

Article 2

Le jury peut se constituer en commission correspondant aux divers départements de l'IUT pour l'examen des demandes d'admission dans les formations relevant de chacun de ces départements.

Les commissions sont présidées par le chef du département concerné.

Le jury classe par ordre de mérite les candidats susceptibles d'être admis.

Article 3

Le directeur de l'IUT est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'IUT (www.iut-rodez.fr), onglet « Candidatures » de chaque formation.

Fait à Toulouse, le 21/01/2021

Le président,


Hugues KENFACK